

Commission de gestion  
du Conseil général  
de la Ville de Sierre

Rapport  
sur les comptes  
de l'année 2016

**Membres :**

Ralph Guntern, président  
Svetlanan Banjananc  
Loïc Bruttin  
Iaia Carmelo  
Simon Eggs  
Stefan Julien  
Frédéric Martin  
Aurelian Mascitti  
Blaise Melly  
Vincent Perrin  
Lysiane Tissières-Premand, rapporteuse

Sierre, le 15 mai 2017

**Table des matières**

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| <b>1</b> | <b>INTRODUCTION</b>                                    | <b>3</b>  |
| 1.1      | Rapport de la fiduciaire fidag                         | 3         |
| 1.2      | Constatations générales et structure du bilan          | 3         |
| 1.3      | Les comptes de fonctionnement                          | 4         |
| 1.4      | Les comptes d'investissement                           | 8         |
| 1.5      | La marge d'autofinancement et les investissements nets | 11        |
| <b>2</b> | <b>ANALYSES ET COMMENTAIRES</b>                        | <b>12</b> |
| 2.1      | Considérations générales                               | 12        |
| 2.2      | Litiges  | 15        |
| 2.3      | Commentaires   | 15        |
| 2.4      | La nomination des réviseurs pour les comptes communaux | 18        |
| <b>3</b> | <b>CONCLUSIONS</b>                                     | <b>18</b> |
| 3.1      | Décision   | 19        |

## 1 INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes, du règlement du Conseil général de la Commune de Sierre et du règlement communal d'organisation, la commission de gestion (Cogest) a examiné:

- les comptes 2016 de la ville de Sierre, en s'assurant de l'utilisation conforme des crédits budgétaires;
- la gestion du Conseil municipal.

Pour mener à bien ce mandat, les membres de la Cogest ont étudié le budget et les comptes 2016 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes de l'exercice 2016 établi par la fiduciaire FIDAG.

Vu le court laps de temps à disposition de la Cogest pour établir son rapport, les membres de la commission ont fait parvenir leur liste de questions à M. Jérôme Crettol, secrétaire communal qui a, ensuite, transmis les réponses de la municipalité et des différents chefs de services par écrit.

La commission de gestion a finalement établi le présent rapport à l'attention des conseillers généraux, afin que ces derniers puissent délibérer sur les comptes lors du prochain plénum du Conseil général.

### 1.1 RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDAG

La Cogest a pris connaissance du message de la fiduciaire FIDAG qui a agi en qualité de réviseur des comptes de la Ville de Sierre.

FIDAG conclut que les comptes annuels 2016 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

### 1.2 CONSTATATIONS GÉNÉRALES ET STRUCTURE DU BILAN

Alors que le budget 2016 prévoyait un excédent de dépenses de CHF 4'935'900, les comptes 2016 bouclent avec un déficit de CHF 3'351'212 (contre un déficit de CHF 897'021 en 2015). L'écart entre le budget 2016 et les comptes 2016 s'élève à CHF 1'584'688.

Ces comptes 2016 dégagent une marge d'autofinancement de CHF 9'314'538, en baisse de 16% par rapport à 2015 (CHF 11'108'080). Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget est en léger retrait par rapport à 2015 (77% au lieu de 78%). L'insuffisance de financement théorique s'élève en 2016 à CHF 9'132'032, contre CHF 5'135'372 l'année précédente.

Le total du bilan atteint un montant de CHF 206'277'501, en augmentation de CHF 1'366'547 par rapport à 2015.

La fortune nette atteint un montant de CHF 127'735'444, en baisse par rapport à 2015 (CHF 131'086'657). Le patrimoine administratif s'élève à CHF 143'219'702, représentant 69.5% de l'actif. Les placements atteignent un montant de CHF 34'402'385, soit 16.7% de l'actif. Le solde, soit 13.8%, est constitué des débiteurs, des actifs transitoires et des disponibilités pour un total de CHF 28'655'414.

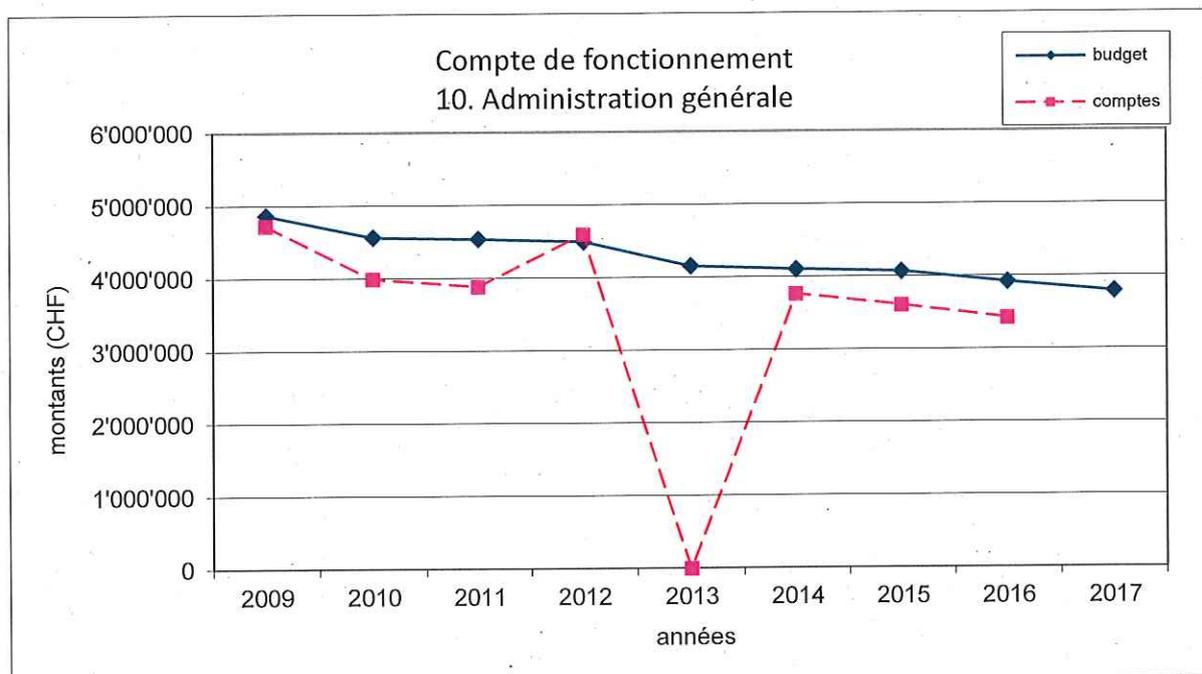
Les engagements bruts s'élèvent à CHF 73'927'824 en augmentation de 6.9% par rapport à 2015 (CHF 69'142'597). Les dettes à moyen et à long terme atteignent un montant de CHF 40'905'000, en diminution de 5% par rapport à 2015 (CHF 43'035'000).

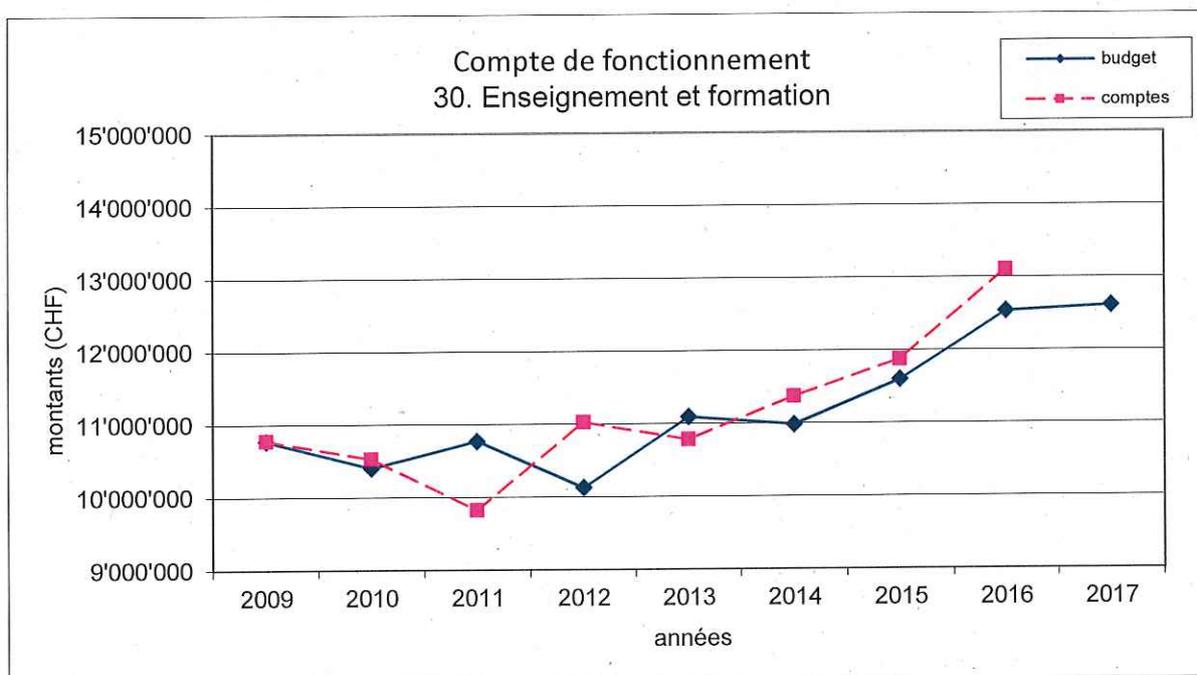
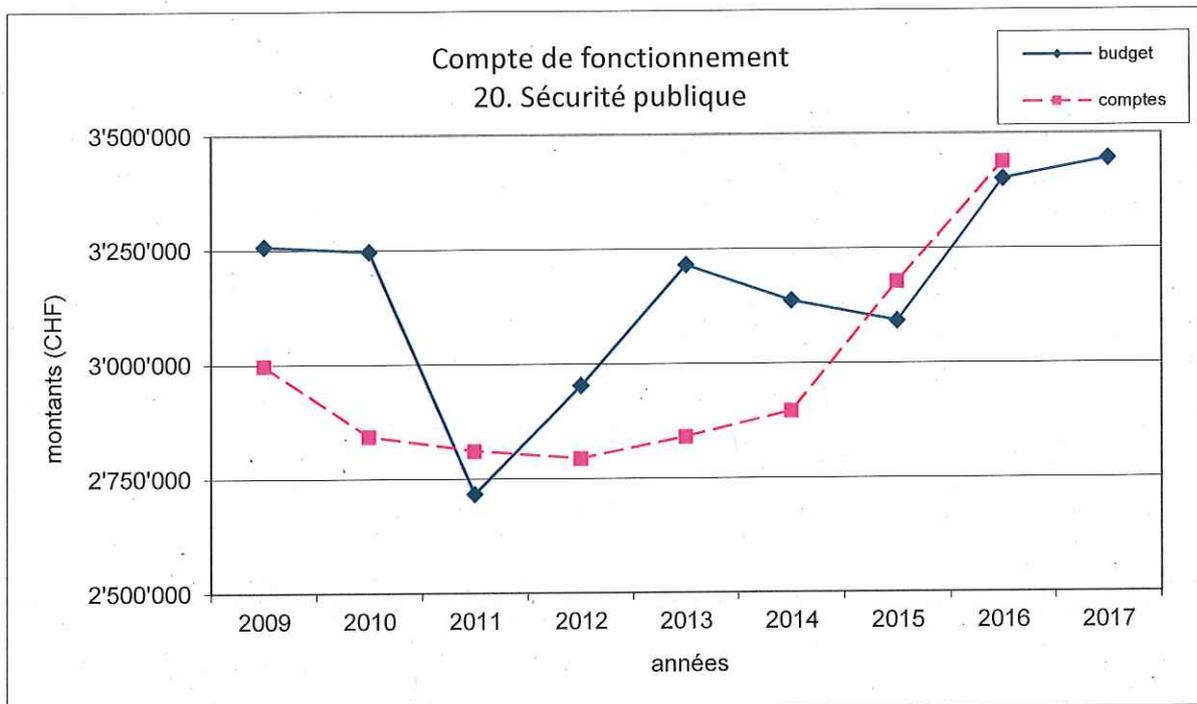
### 1.3 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

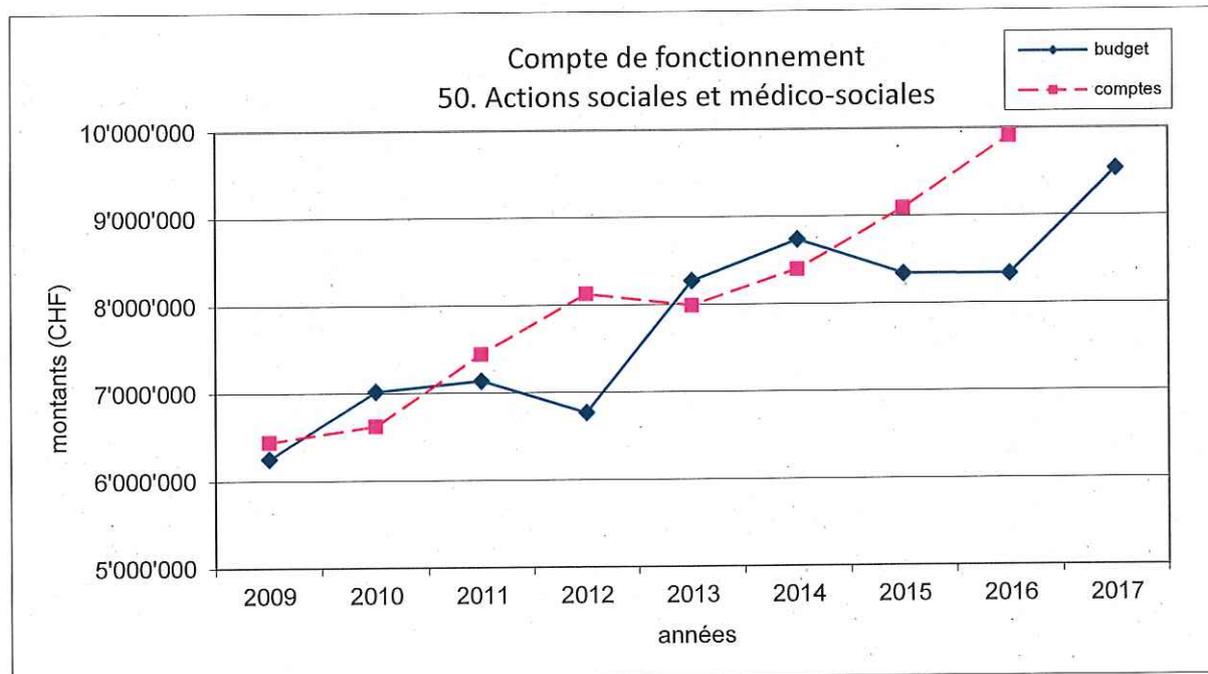
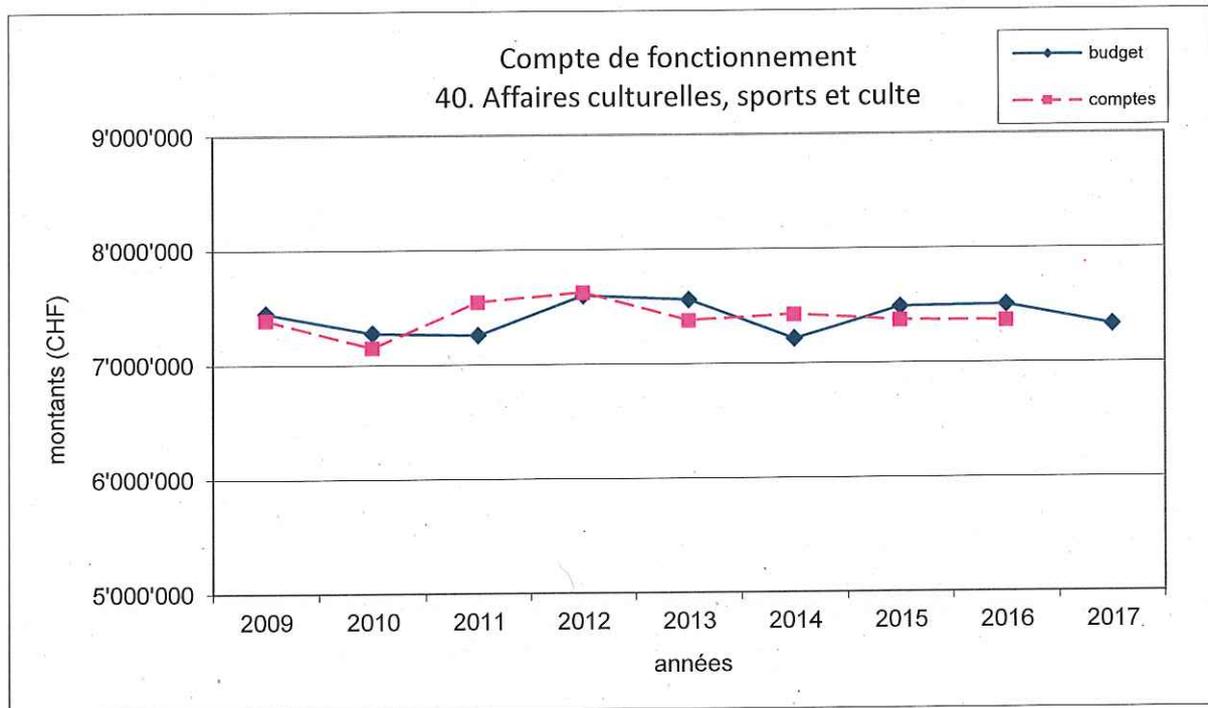
Le tableau ci-dessous donne la répartition des charges et des revenus de fonctionnement (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

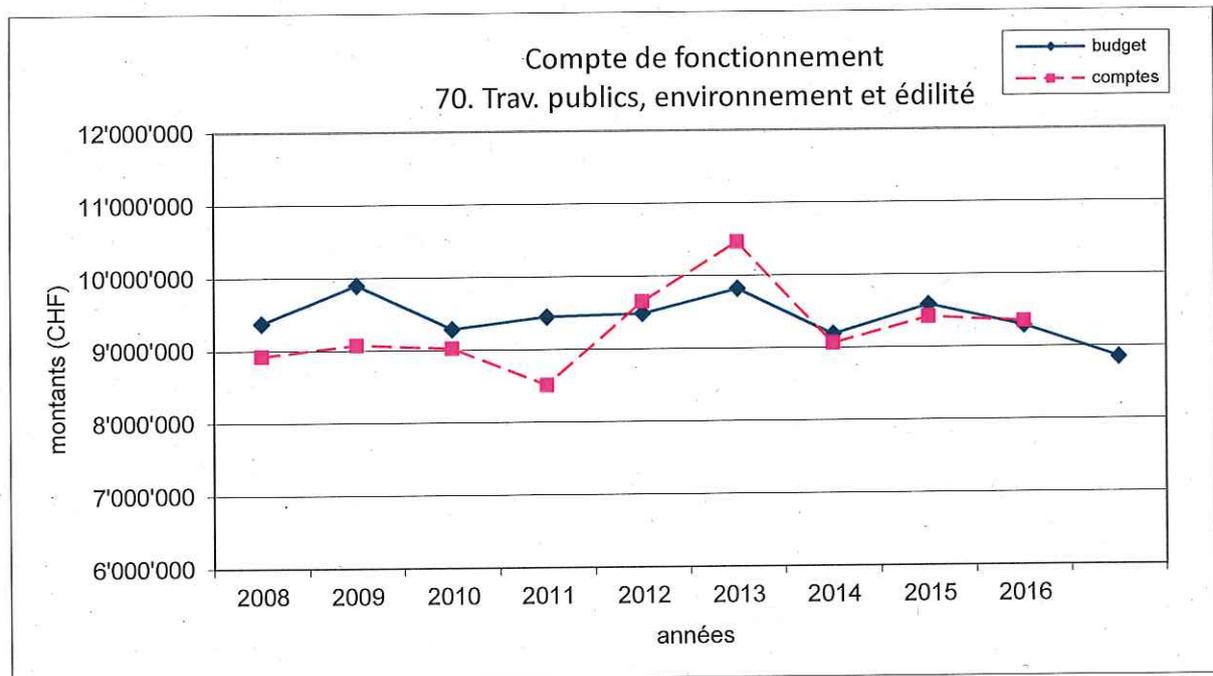
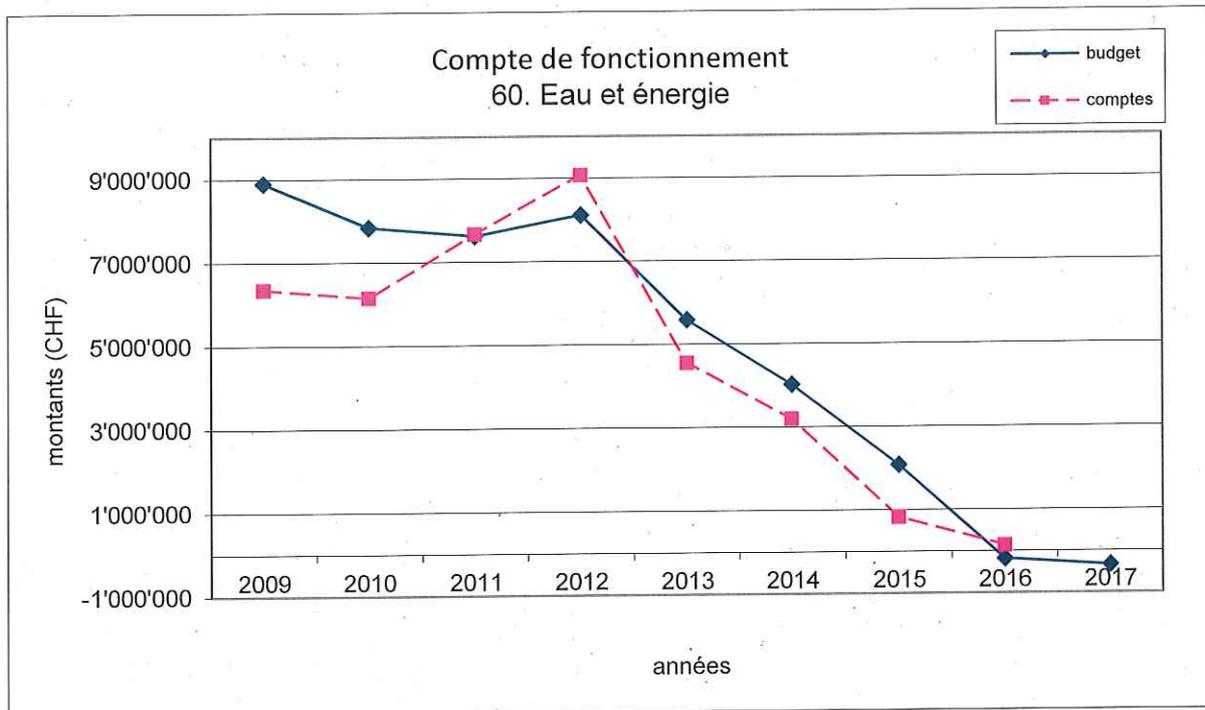
| Catégorie                                   | Charges              |                | Revenus              |                |
|---|----------------------|----------------|----------------------|----------------|
|   | Montant              | %              | Montant              | %              |
| 10. Administration générale                 | 5'677'853.75         | 6.38%          | 2'251'291.47         | 2.63%          |
| 20. Sécurité publique                       | 7'666'230.42         | 8.62%          | 4'227'841.52         | 4.94%          |
| 30. Enseignement et formation               | 14'790'515.60        | 16.62%         | 1'683'153.45         | 1.97%          |
| 40. Affaires culturelles, sports et culte   | 8'500'817.64         | 9.53%          | 1'134'328.70         | 1.32%          |
| 50. Actions sociales et médico-sociales     | 10'101'755.21        | 11.35%         | 189'501.60           | 0.22%          |
| 60. Eau et énergie                          | 9'247'692.59         | 10.39%         | 9'097'206.65         | 10.62%         |
| 70. Travaux publics, environnement, édilité | 18'663'823.18        | 20.98%         | 9'310'291.49         | 10.87%         |
| 90. Finances et impôts                      | 14'326'351.61        | 16.10%         | 57'730'212.80        | 67.42%         |
| <b>Total</b>                                | <b>88'975'040.00</b> | <b>100.00%</b> | <b>85'623'827.68</b> | <b>100.00%</b> |

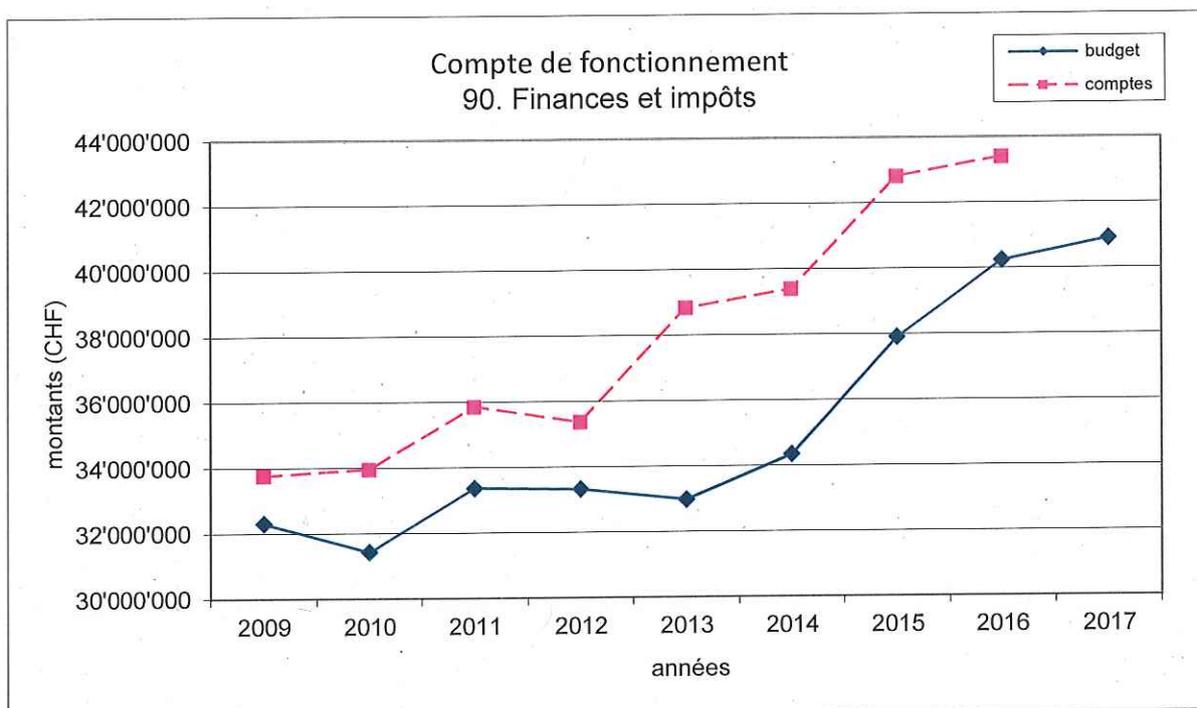
Voici une analyse par dicastère de l'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps. Le résultat du dicastère 90 est positif (excédent de revenus), alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).











Les budgets des comptes de fonctionnement ont été respectés à l'exception des dicastères suivants:

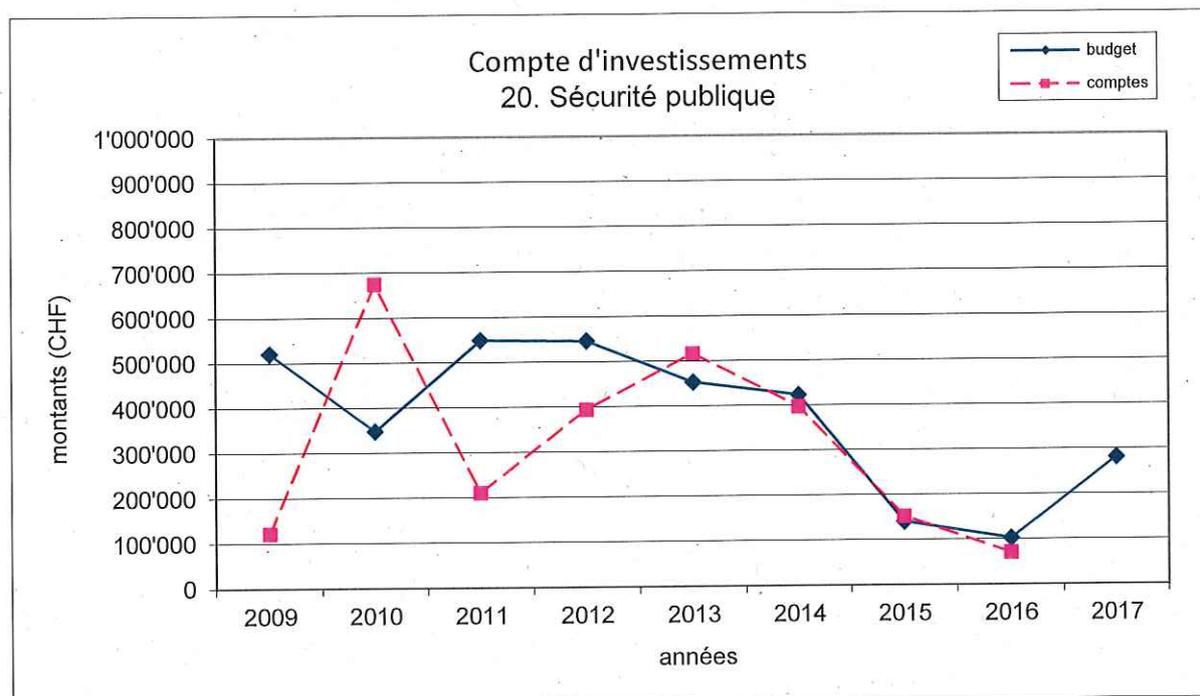
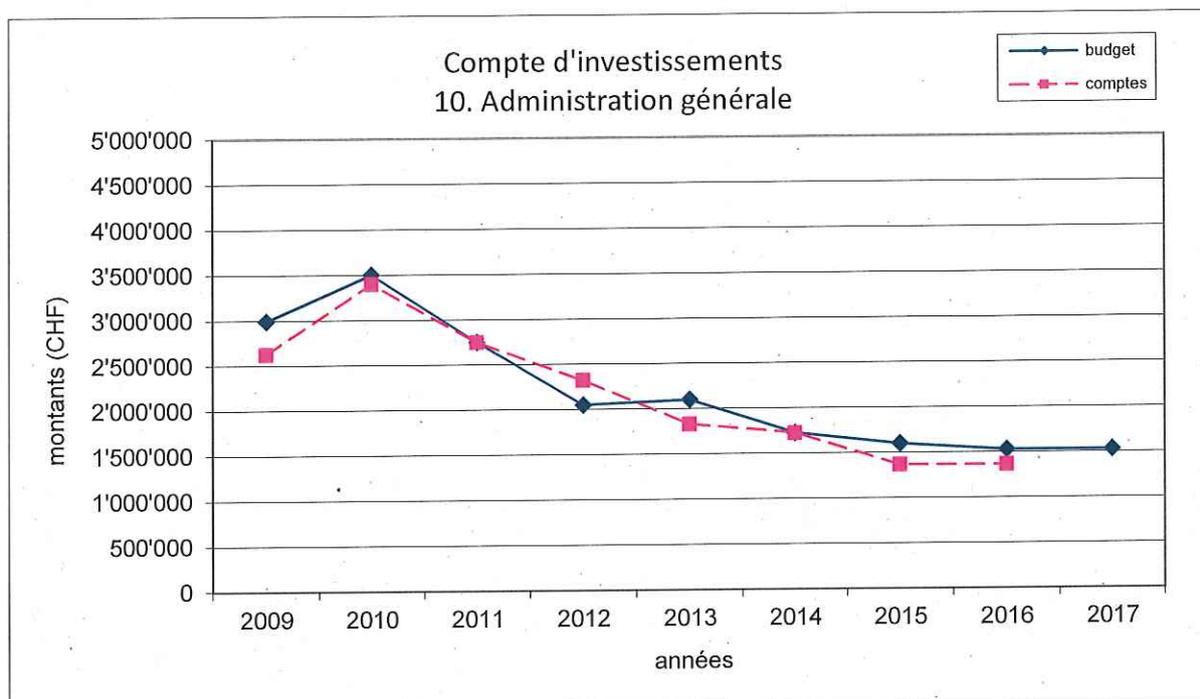
- un excédent de charge de plus de CHF 1'500'000 pour le dicastère 50 (Actions sociales et médico-sociales) ; ce dépassement de budget ainsi que l'évolution des dépenses au cours de la dernière décennie sont inquiétants ;
- un excédent de charge de CHF 700'000 pour le dicastère 30 (Enseignement et formation);
- un excédent de revenu au budget (CHF1'400'000) pour le dicastère 90 (Finance et impôts), provenant pour l'essentiel d'une rentrée exceptionnelle sur une personne morale.

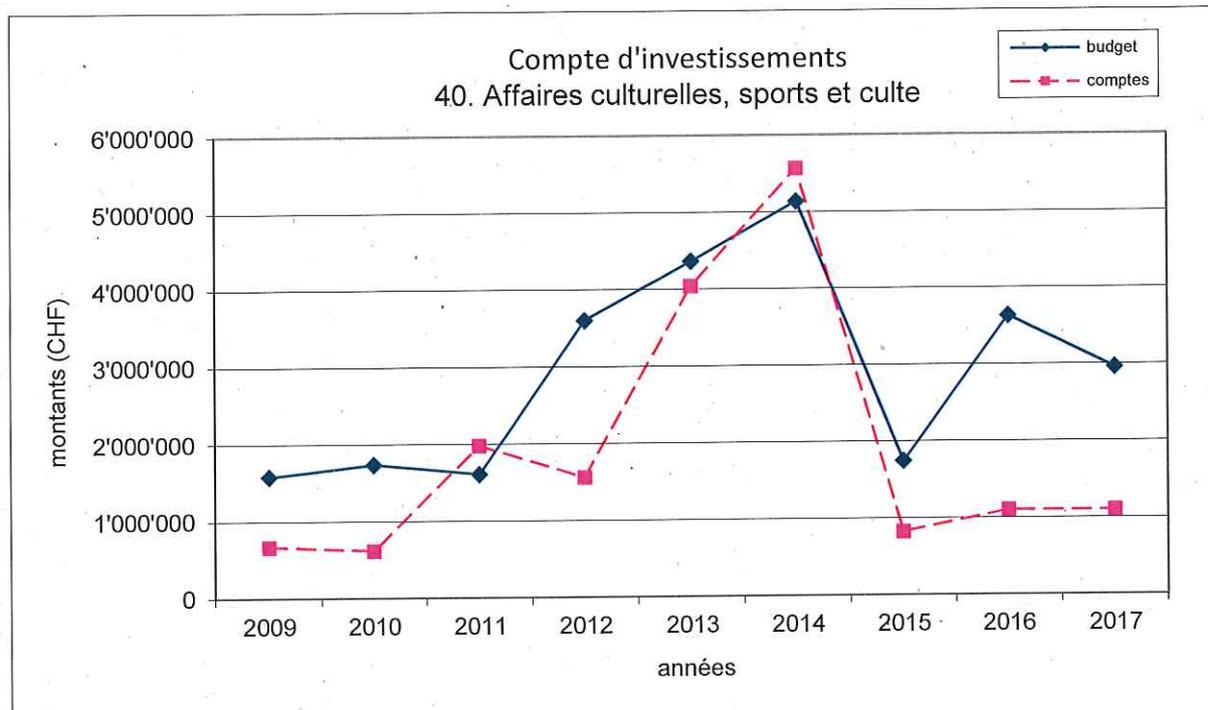
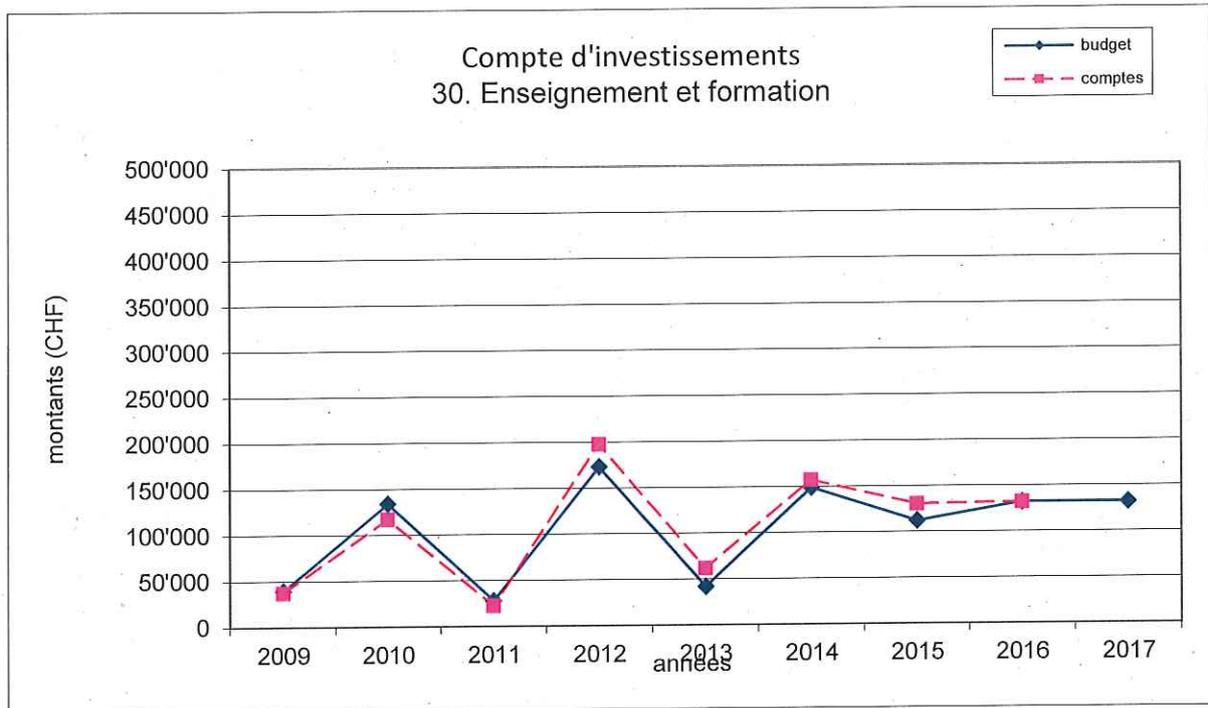
#### 1.4 LES COMPTES D'INVESTISSEMENT

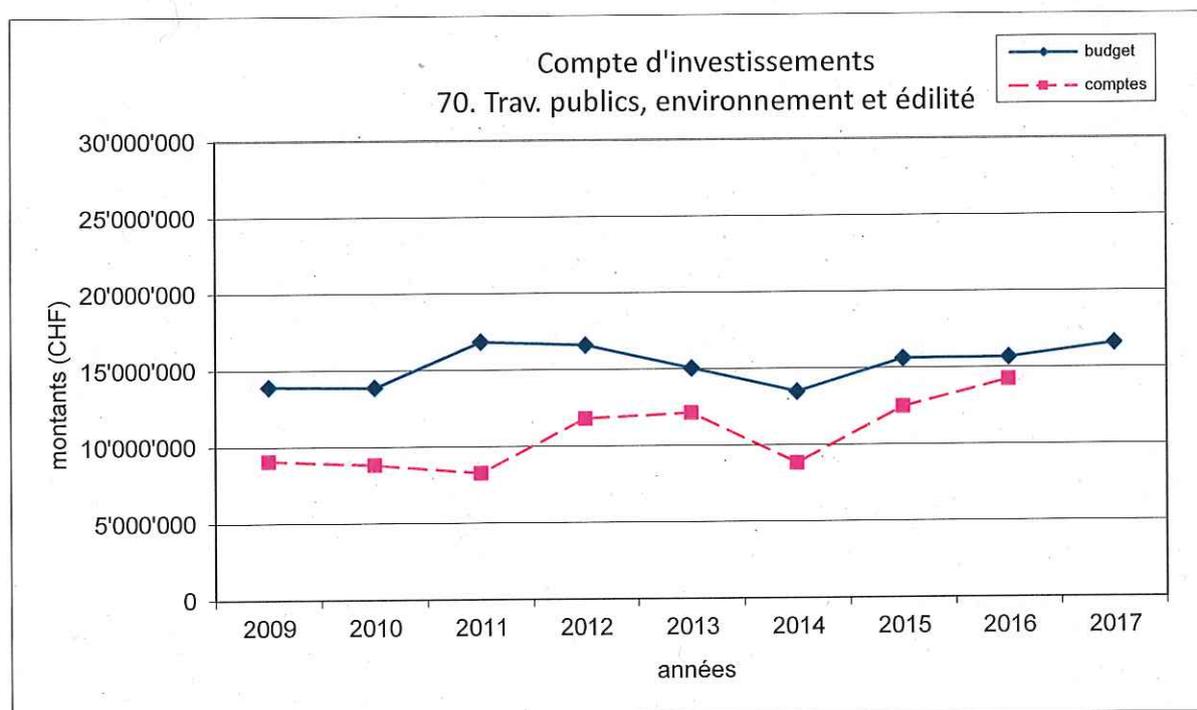
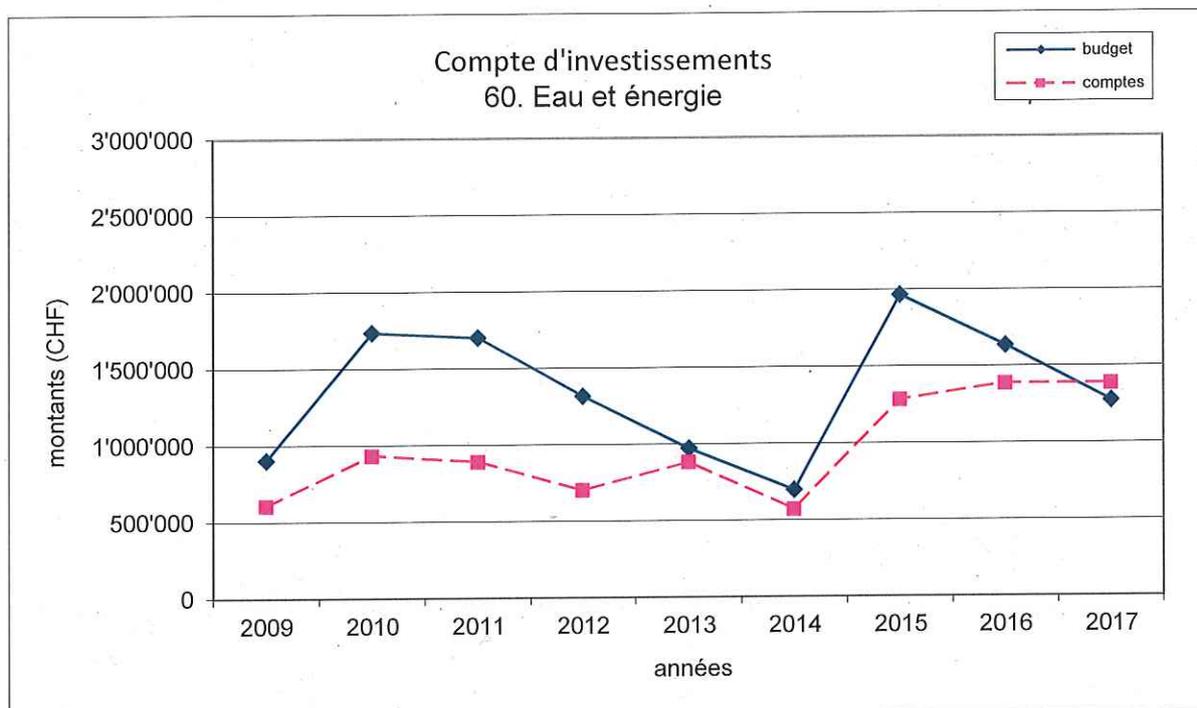
Le taux de réalisation des investissements par rapport au budget 2016 se situe à 77%, en légère diminution par rapport à l'exercice 2015 (78%). Le tableau ci-dessous donne la répartition des investissements (en CHF) par dicastère, et les pourcentages y afférant.

| Catégorie                                 | Dépenses             |             | Recettes            |             |
|---|----------------------|-------------|---------------------|-------------|
|   | Montant              | %           | Montant             | %           |
| 10. Administration générale               | 1'531'560.00         | 7.63%       | 10'000.00           | 0.61%       |
| 20. Sécurité publique                     | 71'556.35            | 0.36%       | 0.00                | 0.00%       |
| 30. Enseignement et formation             | 145'471.61           | 0.72%       | 13'302.20           | 0.81%       |
| 40. Affaires culturelles, sports et culte | 1'302'445.42         | 6.49%       | 197'567.75          | 12.07%      |
| 50. Actions sociales et médico-sociales   | 0.00                 | 0.00%       | 0.00                | 0.00%       |
| 60. Eau et énergie                        | 1'481'951.05         | 7.38%       | 95'950.00           | 5.86%       |
| 70. Trav. Publics, environnement, édilité | 15'550'440.58        | 77.43%      | 1'320'035.55        | 80.64%      |
| 90. Finances et impôts                    | 0.00                 | 0.00%       | 0.00                | 0.00%       |
| <b>Total</b>                              | <b>20 083 425.01</b> | <b>100%</b> | <b>1 636 855.50</b> | <b>100%</b> |

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest vous présente l'évolution nette des différents comptes au cours du temps (différence entre dépenses et recettes).







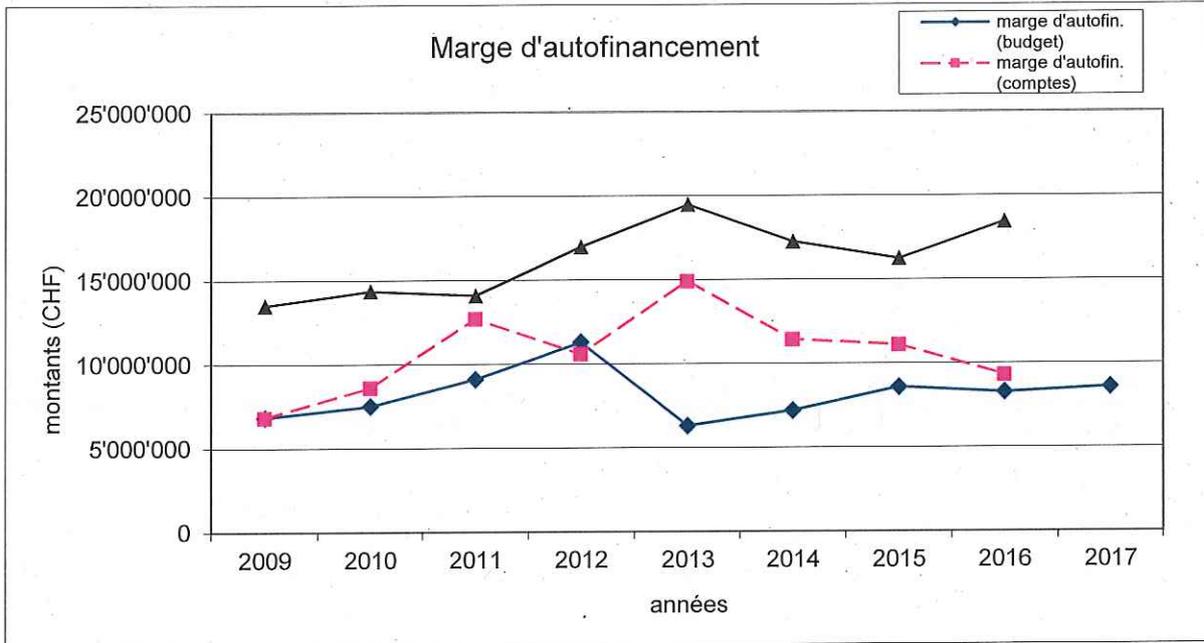
### 1.5 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS NETS

La marge d'autofinancement se monte à CHF 9'314'538, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 50.49%, en diminution de 17,89% par rapport à 2015 (CHF 11'108'080, 68.38%).

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget 2016 se situe à 77%, en diminution par rapport à 2015 (78%).

Le graphique ci-dessous illustre le rapport entre les investissements nets et la marge d'autofinancement.

|                            | 2009       | 2010       | 2011       | 2012       | 2013       | 2014       | 2015       | 2016       |
|----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| marge d'autofin. (budget)  | 6 840 361  | 7 520 560  | 9 101 300  | 11 296 650 | 6 306 180  | 7 201 690  | 8 593 900  | 8 273 700  |
| marge d'autofin. (comptes) | 6 840 361  | 8 620 728  | 12 708 587 | 10 596 728 | 14 920 947 | 11 438 733 | 11 108 080 | 9 314 538  |
| investissements nets       | 13 502 676 | 14 365 219 | 14 086 464 | 16 980 454 | 19 476 891 | 17 262 870 | 16 243 452 | 18 446 569 |
| taux de couverture         | 50.66%     | 60.01%     | 90.22%     | 62.41%     | 76.61%     | 66.26%     | 68.38%     | 50.49%     |



## 2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

### 2.1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

#### Investissements : écarts budget et comptes

A la lecture du fascicule des comptes 2016, il apparaît que d'importants investissements ont été reportés, notamment pour cause de longues procédures :

#### 40.300.501.00 Centre sportif d'Ecossia

| Budget 2016 | Comptes 2016 | Différence |
|-------------|--------------|------------|
| 2'200'000   | 760'936      | -1'439'604 |

L'autorisation de construire pour le terrain multisports et le terrain juniors ayant été reçue tardivement, le chantier « Accès – Dépôts – Buvette » n'a pu démarrer qu'en juillet 2016. Un montant de CHF 700'000 avait également été prévu pour l'achat des parcelles de la zone ouest, nécessaires à la réalisation du futur terrain synthétique mais faute d'entente avec une majorité des propriétaires, ces achats n'ont pas pu se concrétiser en 2016. Une procédure d'expropriation est actuellement en cours.

**40.350.503.00 Patinoire**

| Budget 2016 | Comptes 2016 | Différence |
|-------------|--------------|------------|
| 1'220'000   | 86'540       | -1'133'460 |

L'essentiel de la dépense prévue dans ce compte (près d'un million) concernait l'achat des terrains pressentis pour y implanter la future patinoire, dans le secteur de Daval. Cette transaction n'a pas encore pu être finalisée, pour différentes raisons, sans qu'elle ne soit pour autant remise en question par le vendeur. Concernant les études de la nouvelle halle de glace, seuls les sondages géotechniques ont été réalisés en 2016.

**70.210.501.00 Divers aménagements de route**

| Budget 2016 | Comptes 2016 | Différence |
|-------------|--------------|------------|
| 1'550'000   | 2'094'774    | 544'774    |

Le chantier du nouveau giratoire des Platanes et la réalisation d'un nouvel accès sur l'impasse de la Loquette étaient prévus à cheval entre les exercices 2015 et 2016. Suite au retard pris dans les procédures d'autorisation, ces ouvrages ont été principalement réalisés en 2016.

**70.210.501.09 Avenue du Rothorn**

| Budget 2016 | Comptes 2016 | Différence |
|-------------|--------------|------------|
| 200'000     | 0            | -200'000   |

Les investissements liés à l'avenue du Rothorn sont repoussés d'année en année :

- fin 2013, malgré la coordination avec les services cantonaux, l'autorisation concernant le démarrage des travaux n'avait toujours pas été délivrée;
- fin 2014, le projet n'avait toujours pas été homologué par le Conseil d'Etat;
- en 2015 et 2016, aucun investissement n'a pu être réalisé, la procédure d'autorisation étant toujours pendante devant le tribunal cantonal.

La Cogest regrette la lenteur dans le traitement des procédures par les autorités cantonales.

**70.210.501.22 Glarey, secteur tranchée CFF**

| Budget 2016 | Comptes 2016 | Différence |
|-------------|--------------|------------|
| 950'000     | 350'501      | -599'499   |

La majeure partie des travaux d'aménagement de la place située sur la tranchée couverte avait été prévue au budget. Le démarrage de ce chantier n'a toutefois pas pu suivre la planification initiale, des oppositions ayant dû être traitées auparavant.

**70.210. 503.02 Complexe gare (parking + gare routière)**

| Budget 2016 | Comptes 2016 | Différence |
|-------------|--------------|------------|
| 7'000'000   | 7'336'891    | 336'891    |

Ce type de chantier s'étendant sur plusieurs exercices comptables est extrêmement difficile à caler avec précision au rythme effectif d'avancement des travaux. Les écarts enregistrés pour 2016 reflètent cette réalité, sans que le respect du crédit global en soit affecté.

**70.219.610.07 Plus-values divers aménagements des routes**

| Budget 2016 | Comptes 2016 | Différence |
|-------------|--------------|------------|
| 950'000     | -3'317       | -953'317   |

Le montant inscrit au budget prévoyait l'encaissement des contributions des propriétaires fonciers aux frais d'équipements réalisés par la Commune pour la zone aval du plan d'aménagement détaillé de Locherbach nord ainsi que pour la zone industrielle de Daval. L'envoi des factures correspondantes dépend, d'une part, de l'établissement des décomptes finaux des travaux mais, également, des procédures menées par des commissions externes ad hoc qui ont la charge de formaliser les décisions finales d'encaissement. Sans ces éléments, la Commune ne peut pas procéder à ces facturations qui seront donc reportées à 2017.

Il convient également de relever que ce compte présente exceptionnellement un solde négatif car suite à un jugement du tribunal cantonal, le bien-fondé d'une perception contestée réalisée en 2015 a été confirmé mais le tribunal a toutefois accordé une correction à la baisse du montant facturé.

**70.320.503.00 Déchetterie**

| Budget 2016 | Comptes 2016 | Différence |
|-------------|--------------|------------|
| 500'000     | 88'796       | -411'204   |

La construction de la nouvelle déchetterie de Chétroz a subi des retards en raison d'un recours portant sur la décision d'adjudication du mandat d'ingénieur civil. Malgré les efforts réalisés, l'ensemble du retard n'a pour l'heure pas été compensé.

**70.330.501.25 Aménagements Bonne-Eau**

| Budget 2016 | Comptes 2016 | Différence |
|-------------|--------------|------------|
| 250'000     | 30'097       | -219'903   |

La réalisation des travaux de sécurisation du cours d'eau dans le secteur de St-Ginier est momentanément suspendue, en raison des oppositions au projet. Celles-ci sont formées par des propriétaires touchés par l'expropriation partielle de leur bien-fonds

**70.410.503.12 Ecole de Granges, agrandissement**

| Budget 2016 | Comptes 2016 | Différence |
|-------------|--------------|------------|
| 3'300'00    | 1'802'870    | -1'497'130 |

En raison de l'octroi tardif de l'autorisation de construire, le projet ayant fait l'objet d'oppositions, le retard pris pour le début des travaux a eu des conséquences directes sur les dépenses engagées en 2016. Rappelons qu'il s'agit d'un crédit d'engagement destiné à s'étendre sur plusieurs années.

**70.419.661.00 Subventions bâtiments scolaires**

| Budget 2016 | Comptes 2016 | Différence |
|-------------|--------------|------------|
| 1'078'000   | 78'245       | -999'755   |

La différence constatée par rapport au budget s'explique par le fait que :

- le solde de la subvention de la nouvelle école et salle de gym de Borzuat, budgétisé en 2016, a été reçu plus tôt que prévu et comptabilisé dans les comptes 2015,
- le solde de la subvention de l'extension du cycle d'orientation de Goubing ne pourra être perçu qu'après la validation du décompte final, dont les documents sont en cours de finalisation par l'architecte mandaté.

## 2.2 LITIGES

Les trois litiges mentionnés dans le rapport de la Cogest 2015 – Enseignement à distance, litige fiscal relatif aux gains des aménagements de production pour la période 2009-2011, Alpiq - sont toujours pendants.

A relever que pour le cas de la Formation universitaire à distance (FS-CH), la municipalité a constitué, en 2016, une provision de CHF 700'000.- qui correspond à 50% de la somme maximale exigée au 31.12.2016.

## 2.3 COMMENTAIRES

### 40. AFFAIRES CULTURELLES, SPORTS ET CULTE

#### **40.31 PISCINE DE GUILLAMO et 40.32 BAINS DE GERONDE**

La Cogest a constaté que les charges de ces deux piscines ont augmenté alors que les entrées ont, elles, baissé.

Si l'augmentation des charges est principalement due à la signature de 3 contrats d'entretien pour la maintenance des installations techniques (pompes à chaleur, traitement de l'eau et installations sanitaires) des Bains de Géronde, la Cogest souhaite trouver des solutions pour augmenter les entrées même si ces dernières sont dépendantes des conditions météorologiques.

La municipalité explique : « Suite à une analyse sur les 3 dernières années et sur les recettes de la piscine de Guillamo, la période d'ouverture des Bains de Géronde a été revue à la baisse de 4 mois à 3 mois et demi. Afin de minimiser le facteur risque causé par la météo, il est préférable d'ouvrir les Bains de Géronde la 3ème semaine de mai et de la fermer fin août, début septembre. Cette période d'exploitation est aussi favorable pour l'enseignement de la natation pour les écoles.

Lors de l'ouverture des Bains de Géronde en 2014, il avait été décidé de supprimer les tarifs indigènes. En contrepartie, il avait été proposé aux Sierrois des rabais sur les abonnements annuels, sur les cartes 10 entrées et famille, en prévente. Le bilan de cette action avait été très mitigé, les Sierrois n'avaient pas profité de ces avantages. C'est pourquoi le Conseil municipal avait décidé, d'abandonner la tarification différenciée.

Il a également choisi de miser sur une politique tarifaire simplifiée avec le même prix d'entrée pour les deux piscines. La tarification actuelle favorise les utilisateurs habitués, puisque la carte 10 entrées est transmissible et avantageuse (CHF 60.- pour 10 entrées pour un adulte). »

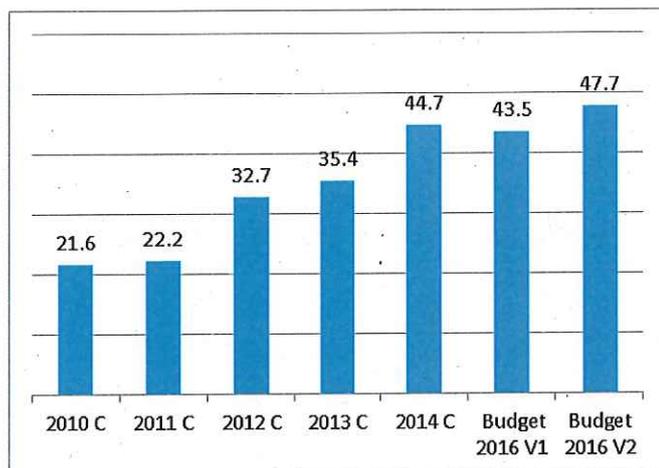
En tenant compte de ces différents éléments, la Cogest soulève qu'il est indispensable de trouver des solutions afin d'attirer et d'avantager les contribuables sierrois aux Bains de Géronde. Elle souhaiterait que la municipalité y teste un modèle de tarifs flexibles. Une des pistes pourrait être de proposer une offre « After Work », dès 17h, l'été aux Bains de Géronde, pour stimuler la fréquentation en fin de journée.

### 50. ACTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

La Cogest constate que tous les postes de charge ont été fortement sous-estimés, alors que le budget pour 2016 était bien plus bas que les comptes pour 2015.

Le Ville explique ainsi cette sous-estimation : « Au moment d'établir le budget, nous ne disposons ni de la facture finale de l'année précédente, ni des projections budgétaires élaborées par le Canton pour l'ensemble des postes concernés par la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'intégration professionnelle. Le Service de l'action sociale a toujours, par ailleurs, largement sous-estimé les dépenses d'aide sociale (jusqu'au budget 2016 !). L'autorité politique sierroise a décidé de suivre l'estimation du Canton.

A titre d'information, voici l'évolution importante des dépenses d'aide sociale à charge du Canton, ces dernières années :



(en millions de francs ; V1 = budget adopté par le GC en décembre 2016 et V2 = montant communiqué aux communes en juillet 2016 !)

A l'exception du compte 50.300.364.00 qui dépend de la loi cantonale sur les soins de longue durée, tous les autres comptes 50.300 sont régis par la loi cantonale sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'intégration socio-professionnelle du 8 avril 2004.

Cette loi cantonale répartit entre le Canton et toutes les communes du Valais l'ensemble des financements publics pour :

- les aides cantonales aux chômeurs et le fonds cantonal pour l'emploi (50.300.361.00) ;
- le subventionnement aux institutions diverses, notamment celles en faveur des institutions pour handicapés (50.300.361.01) ;
- le financement cantonal des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (50.300.361.02) ;
- l'aide sociale (50.300.366.03).

L'ensemble de ces dépenses est réparti à raison de 70% à charge du Canton et 30% à charge des communes. Ce 30% est facturé aux communes :

- selon leur population pour 19% ;
- et selon les dépenses engagées en faveur des personnes domiciliées sur chaque territoire communal pour 11% (préciput).

Chaque commune serait donc « responsable » pour le 11% de la totalité des dépenses. Mais il s'agit bien évidemment d'une responsabilité toute théorique, car la Commune ne décide ni des conditions d'octroi d'une prestation complémentaire à l'AVS ou à l'AI, ni du placement d'un enfant handicapé à la Castalie, ni des mesures en faveur de ses chômeurs, etc. Certaines de ces décisions (prestations complémentaires par ex.) dépendent de conditions légales fédérales, d'autres dépendent de la législation cantonale (subvention aux institutions, par exemple), d'autres encore de décisions budgétaires du Canton (par ex. montants alloués au fond cantonal de l'emploi).

L'autorité communale serait sensée disposer d'une certaine influence sur l'aide sociale puisque c'est à elle que revient la tâche de prendre les décisions d'attribution. Toutefois, il s'agit d'un domaine très encadré et très réglementé par les dispositions cantonales. La latitude d'action est en réalité plus que relative.

Durant l'année 2016, la Ville a versé pour ses 329 dossiers d'aide sociale (au 31.12.2016) un montant de CHF 3'167'547.– (environ CHF 800.– par dossier et par mois) contre un montant de CHF 3'479'850.– pour 2015, soit une diminution de CHF 312'303.–.

La région sierroise affichait un taux d'aide sociale de 1.5% en 2015 (selon dernières statistiques connues à ce jour) contre un taux de 1.8 % pour l'ensemble du Valais et de 3.2% pour l'ensemble de la Suisse. »

La Cogest soulève que cette évolution n'est plus tenable. Depuis 2011, on constate une augmentation d'un 1/3 du montant dévolu aux charges d'ordre sociale.

## **90. FINANCES ET IMPÔTS**

La Cogest s'interroge sur les mesures prises pour endiguer la baisse des entrées provenant de l'imposition du revenu des personnes physiques.

La municipalité précise : « Il n'y a pas de baisse des impôts sur le revenu des personnes physiques entre les années 2015 et 2016, mais une stagnation des recettes, puisque ces impôts enregistrent un montant équivalent pour ces deux années. Par contre, le constat que ces recettes n'ont pas atteint l'augmentation escomptée au budget 2016 l'interpelle. La Commune agit par le biais de tous les moyens à sa disposition pour attirer de nouveaux contribuables ; elle poursuit en particulier son effort pour rendre la ville attractive en développant ou rénovant des infrastructures notamment.

Au niveau des chiffres, en 2016, 361 contribuables ont émigré à Sierre, 325 en sont partis. N'ayant aucune donnée sur la période fiscale 2016, la Commune s'est basée sur les acomptes 2016 facturés afin de définir l'impôt moyen présumé (et non pas le revenu moyen) des nouveaux assujettis 2016 ; il en ressort un montant de CHF 1'850.–. A titre de comparaison, le montant d'impôt moyen des contribuables ayant quitté la commune de Sierre en 2015 se monte à CHF 2'700.–.

Pour les contribuables « qui sont restés sur Sierre », elle a comparé les périodes de taxation 2014 et 2015, n'ayant aucune donnée fiscale 2016 en sa possession. Le montant d'impôt moyen 2015 pour ce type de contribuable correspond à CHF 2'500.–, soit une progression de 0.98% par rapport à 2014.

A noter que ce montant peut encore évoluer (probablement à la hausse) compte tenu des dossiers non taxés à ce jour des personnes physiques indépendantes. »

En vue des chiffres qui précèdent, la Cogest recommande la mise en place d'une enquête pour comprendre les raisons des personnes qui emménagent ou quittent Sierre, elle s'étonne également que seuls 36 contribuables supplémentaires aient été enregistrés à Sierre en 2016 et que le revenu des impôts stagne.

Elle tient aussi à souligner l'importance d'attirer des personnes physiques assujettis à l'impôt car leurs revenus sont moins volatiles que les personnes morales.

En parallèle, la Cogest souhaiterait que des mesures soient prises, au niveau de la politique urbanistique pour que la Ville puisse attirer des contribuables imposés sur les revenus à s'établir à Sierre, comme par exemple, favoriser la création de logements moyen-haut de gamme ou soutenir les personnes souhaitant rénover des biens existants – nombreux en Ville de Sierre- en leur facilitant les différentes démarches administratives qu'ils doivent entreprendre. Une ville attractive et de belles infrastructures ne sont pas les seuls critères pris en compte par les gens qui souhaitent s'établir. De nombreux habitants quittent la commune pour construire ailleurs malgré un fort attachement à leur ville.

### **60.100.501.01 POMPAGE D'EAU DE TCHUDANGNA**

La Cogest souhaite soulever que si 50% du crédit a déjà été consommé, le projet est loin d'être terminé.

Pour rappel, le pompage d'eau de Tschüdangna a fait l'objet d'un crédit d'engagement accepté par le Conseil général en date du 4 juin 2003 pour un montant de 3,5 millions de francs. Cependant, suite à des difficultés de procédure, les démarches doivent être réengagées pour l'essentiel.

La municipalité explique : « Ce projet a pris beaucoup de retard. Suite à des problèmes de procédure, il a dû repartir de zéro en ce qui concerne le pompage. Le dossier devrait être mis à l'enquête publique d'ici la fin juin 2017. Une fois le permis de construire accordé, l'étude de réalisation débutera et nous permettra d'estimer le coût final du projet. Ce montant devrait être connu en 2018 et les travaux devraient commencer en 2019. La conduite d'aménée depuis le pompage de la Raspille jusqu'au rond-point à l'est de Salquenen, ainsi que les travaux non prévus au budget initial suite au déplacement des vanniers, constituent la charge imputée jusqu'à présent. »

## 2.4 LA NOMINATION DES REVISEURS POUR LES COMPTES COMMUNAUX

La révision des comptes communaux est réglementée par l'article 83 de la *loi sur les communes* du 5 février 2004. Il va de la compétence du Conseil Général (art.20 RCG) de nommer des réviseurs des comptes communaux pour la durée de la législature.

Selon le message du Conseil municipal, considérant que le travail fourni par la fiduciaire Fidag SA est satisfaisant, que cette dernière dispose d'une taille, d'une expérience des collectivités publiques et d'un réseau de compétences intéressants pour la commune, il est dans l'intérêt de la Commune de prolonger ce mandat. Elle pourra, ainsi, bénéficier de la connaissance acquise par l'organe de révision sur le fonctionnement de l'administration.

Selon les investigations de la Cogest, cette société constitue un acteur majeur du domaine en Suisse romande. L'expérience acquise durant ces années, les différents mandats que ce soit dans le secteur privé et publique, les différentes certifications obtenues comme ISO 9001, ISO 14001, Expert Suisse audit fiscalité fiduciaire constituent autant de gages de qualité.

La fiduciaire Fidag SA révise les comptes communaux depuis 2004. Dans un souci de continuité et d'efficacité, la Cogest recommande de suivre la proposition du Conseil municipal de reconduire le mandat de la fiduciaire Fidag SA pour la révision des comptes de la commune pour la durée de la législature actuelle, soit les comptes de 2017 à 2020.

## 3 CONCLUSIONS

Pour mener à bien son mandat, les membres de la Cogest ont étudié le budget et les comptes 2016 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes établi par la fiduciaire FIDAG.

Vu le court laps de temps à leur disposition, les membres de la commission ont fait parvenir leurs questions à M. Jérôme Crettol, secrétaire communal qui leur a, ensuite, transmis, par écrit, les réponses de la municipalité et des différents chefs de services. Ils remercient les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Sierre pour leur célérité ainsi que pour la qualité des explications données et, M. Crettol, pour sa disponibilité.

FIDAG conclut que les comptes annuels 2016 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

Suite à son analyse, la Cogest souhaite relever les points suivants :

- les comptes 2016 de la Ville de Sierre bouclent sur un excédent de dépenses de plus de 3 millions de francs. La situation aurait pu être encore plus grave sans le revenu fiscal exceptionnel d'une personne morale (plus de 3 millions de francs) ;
- la marge d'autofinancement se monte à CHF 9'314'538, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 50.49%, en diminution de 17,89% par rapport à 2015 (CHF 11'108'080, 68.38%) ;
- le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget 2016 se situe à 77%, en diminution par rapport à 2015 (78%). La différence s'explique principalement par le retard pris sur le site d'Ecochia, le projet de la patinoire, l'école de Granges ainsi que sur divers aménagements de routes ;
- l'endettement reste faible à CHF 650.- par habitant ;
- la Cogest soulève que l'évolution des charges d'ordre sociale n'est plus tenable. Depuis 2011, on constate une augmentation de CHF 2'500'000, soit d'un 1/3 du montant dévolu aux dépenses à caractères sociales. Aujourd'hui, ce poste s'élève à CHF 10'000'000 de francs ;
- malgré l'augmentation budgétisée, le revenu fiscal des personnes physiques stagne. La cause de ce phénomène doit être éclaircie.

Au vue de ce qui précède, la Cogest relève et constate la bonne gestion de la Commune des charges non liées. Elle doit maintenant impérativement se concentrer sur ses sources de revenu et leur potentiel de développement.

La probabilité que les charges sociales et médico-sociales continuent à augmenter est forte. Plus qu'établir un simple constat de la situation, la municipalité doit devenir proactive et trouver des solutions efficaces pour développer de nouveaux revenus, notamment dans les domaines suivants :

- impôts sur les personnes physiques (attirer de nouveaux contribuables aisés) ;
- impôts sur les personnes morales (développement de la zone de Daval) ;
- tarification des prestations refacturées aux communes avoisinantes ( à revoir).

Dans cette prochaine législature, la Cogest sera très attentive sur les solutions proposées dans ce sens par la municipalité.

### 3.1 DÉCISIONS

La Cogest accepte le rapport à l'unanimité des membres présents et propose au Conseil général l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2016 de la Ville de Sierre datés du 5 avril 2017.

Selon le mandat qui lui a été également confié, la Cogest recommande de suivre la proposition du Conseil municipal et de reconduire le mandat de la fiduciaire Fidag SA pour la révision des comptes de la commune pour la durée de la législature actuelle (2017 à 2020).

### COMMISSION DE GESTION

Ralph Guntern  
Président

Lysiane Tissières-Premand  
Rapporteuse

